



**PREFECTURE  
DE LA CORREZE**  
[www.correze.pref.gouv.fr](http://www.correze.pref.gouv.fr)

**D.R.E.A.L.  
LIMOUSIN**  
[www.limousin.developpement-durable.gouv.fr](http://www.limousin.developpement-durable.gouv.fr)

## **INFORMATION SUR LE RISQUE INDUSTRIEL**

### **UNE CONFIANCE LUCIDE**



## Le dépôt BUTAGAZ de Brive La Gaillarde

DEPOT BUTAGAZ

ZI Beauregard, 21 rue Eugène Freyssinet, 19100 Brive La Gaillarde [www.butagaz.fr](http://www.butagaz.fr)

Tél : 02.51.42.80.43 – Fax : 02.41.42.48.15

Cet établissement reçoit du gaz Propane en vrac, par camions citernes, et le re-distribue par petits camions auprès de milliers de clients, particuliers et professionnels, dans 5 départements : Le Cantal, la Corrèze, la Dordogne, le Lot et la Haute-Vienne.

Exploité depuis 1966, le site a fait l'objet en 2009 de travaux très importants en matière de sécurité avec notamment la réalisation de coques en béton autour des 2 réservoirs de stockage.



Une équipe de 4 personnes expérimentées assure chaque année le transit de 23 000 tonnes de propane. En France, le Butane et le Propane proviennent principalement du raffinage du pétrole brut. Toutefois, certains gisements de gaz naturel produisent également des GPL (Gaz de Pétrole Liquéfié).

Ces gaz sont facilement liquéfiables sous faible pression. Sous forme liquide, ils sont transportés en vrac par camions-citernes ou stockés chez vous dans des bouteilles ou des réservoirs métalliques.

### Connaissances des risques liés au GPL

Butane et Propane sont des gaz combustibles. Comme tous les combustibles solides, liquides ou gazeux, ils brûlent en présence d'air et d'une source de feu ( flamme / étincelle ).

Une fuite de Butane ou de Propane peut se répandre sans s'enflammer et, en l'absence de ventilation, s'accumuler dans un lieu clos ou un point bas (local, pièce d'habitation, cave, etc.). Une odeur caractéristique ( rajoutée volontairement au gaz qui est inodore à l'état naturel ) permet de déceler la présence du gaz. Sous l'action d'une flamme ou d'une étincelle, cette fuite peut s'enflammer et, dans certaines conditions, il peut y avoir une explosion et des risques de brûlures ou de blessures par projection d'éclats.

Pour éviter ce type d'accident, la réglementation française impose des règles très strictes concernant : la construction des réservoirs, leur implantation, leur contrôle périodique, le transport, la distribution et l'utilisation des GPL.

La réglementation impose d'évaluer, au travers d'études des dangers, les risques liés aux activités du site. Concernant le dépôt de Brive La Gaillarde, les activités à risques sont localisées au niveau :

- Des réservoirs aériens de stockage GPL
- Des 2 postes de chargement camions
- Des 2 postes de déchargement camions
- De la pomperie GPL

L'accident majeur peut intervenir si un réservoir de GPL soumis aux flammes se rompt ou si un relâchement de gaz très important se produit. Cette perte de confinement peut se traduire par l'inflammation d'une nappe de gaz (phénomène nommé U.V.C.E, si la concentration de gaz dans l'air est comprise entre 1.8% et 9.3% ce qui correspond aux limites inférieures et supérieures d'inflammabilité) et dans certains cas par une évaporation brutale du gaz créant instantanément une boule de feu avec des effets thermiques importants ainsi que des effets de surpression (Phénomène nommé B.L.E.V.E).

Dans ces situations, l'industriel déclenche l'alerte et met tout en oeuvre pour maîtriser les effets de l'accident à l'intérieur du site, mais il peut arriver que l'impact de l'accident dépasse l'enceinte de l'établissement.



Pour le site de Brive La plus important peut prendre la

d'une explosion. Les distances d'effets de ces accidents maximalistes et extrêmement peu probables sont circonscrites aux distances matérialisées, carte en bas de page, par des cercles reprenant les différents effets.

### Risque d'explosion :

Pouvant entraîner des blessures par projections d'éclats ou par une onde de pression (bris de vitre, chute d'arbres, de tuiles, etc.)



Risque d'incendie (interne au site) :  
'ouvert entraîner des blessures.

pe  
pc  
hu  
du site.  
Gaillaarde, l'accident le forme d'un incendie ou

En France, en application de la réglementation, la politique de maîtrise des risques industriels majeurs s'articule autour de 4 axes d'action : - La prévention et la maîtrise des risques « à la source »

- La planification de l'organisation des moyens de secours en cas d'accident
  - La maîtrise de l'urbanisation
  - L'information des populations concernées

## Prévenir

Le dépôt de Brive la Gaillarde est une installation classée pour la protection de l'environnement, il est soumis à des réglementations strictes :

Directive européenne « SEVESO 2 » n° 96/82/CE du 9 décembre 1996, l'arrêté Ministériel du 10 mai 2000(SEVESO 2). L'établissement est classé SEVESO 2 Seuil Haut (dans la mesure où la quantité stockée est supérieure à 200 tonnes).

Réglementairement, une étude de dangers a été réalisée et soumise à l'administration. Elle est réactualisée au minimum tous les 5 ans et permet de : - Mettre en évidence les risques et estimer leurs conséquences

- Travailler à la réduction des risques à la source
  - Adapter les moyens de prévention et d'intervention à ces risques

Le site appuie sa prévention sur le choix d'équipements performants et un Système de Gestion de la Sécurité (S.G.S) concernant l'organisation de l'entreprise, la gestion des hommes (en particulier leur formation au poste de travail, leur formation « sécurité ») et la gestion de la sous-traitance.

Enfin, l'établissement fait l'objet de contrôles par l'inspection des installations classées sous l'autorité du préfet, et des exercices incendie sont conduits périodiquement avec les sapeurs pompiers.

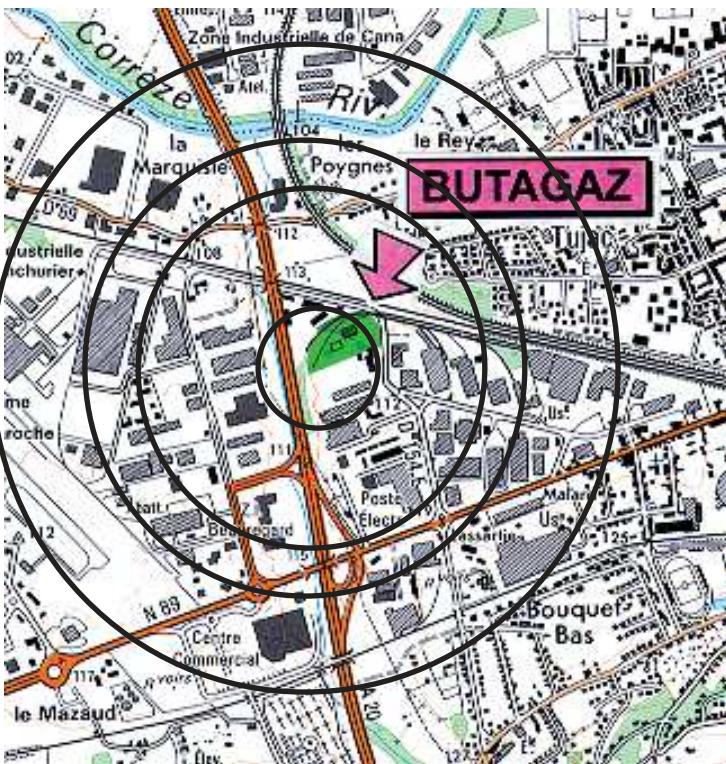
## Maîtriser

Afin de limiter à l'avenir la densité de population et de réduire la vulnérabilité des habitations ou bâtiments déjà présents, un Plan de Prévention des Risques Technologiques (P.P.R.T) est en cours d'élaboration.

Planifier

Dans toute activité humaine, le risque zéro n'existe pas. C'est pourquoi l'établissement a établi un P.O.I (Plan d'Opération Interne), qui détermine l'organisation des secours en cas d'accident limité à l'intérieur du site. Il fait intervenir le personnel du site formé régulièrement à la sécurité, avec les moyens interne du dépôt en collaboration avec le S.D.I.S (Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Corrèze).

Le P.O.I est sous la responsabilité du chef de dépôt. Cependant, si les conséquences de l'accident sont susceptibles de sortir du site, le préfet active le P.P.I (Plan Particulier d'Intervention). Le PPI retient les zones suivantes :



**1000 m autour des sphères** : zone d'application du plan. Elle représente la distance maximale dans laquelle des projectiles pourraient se trouver éjectés

**une zone de 500 m**, de rayon autour des sphères, correspondant à la zone des effets irréversibles délimitant la zone des dangers significatifs pour la vie humaine.

**une zone de 300 m** de rayon autour des sphères, correspondant à la zone des effets létaux significatifs délimitant la zone des dangers très graves pour la vie humaine,

**une zone de 160m** autour du poste de chargement /déchargement des camions ou du collecteur pomperie où les effets seraient maximum pour les bâtiments situés dans ce rayon.

#### Informer

Conformément à la réglementation française et européenne, toute personne susceptible d'être exposée à des risques industriels majeurs doit être informée de la nature des risques en présence, des moyens mis en œuvre pour éviter les accidents et des consignes générales de bonne conduite à suivre en cas d'accidents.

Commune de Brive - Cartographie du périmètre PPI BUTAGAZ - Fond cartographique SIG Ville de Brive

